

DIAGNOSTIC IMMOBILIER - TERMITES - FORMATION CONTINUE / E-Learning

Suivre cette formation en E-Learning tutoré permet de maintenir ses connaissances et ses compétences dans le cadre du cycle de Certification du Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) 'Etats relatifs à la présence de termites dans le bâtiment'.

Objectifs opérationnels

- Appliquer les évolutions législatives, réglementaires ou normatives ainsi que techniques lors du diagnostic de l'état relatif à la présence des termites dans le bâtiment
- Rédiger les rapports constituant la matérialisation des contrôles effectués

Public Concerné

Diagnostiqueurs techniques immobiliers "Domaine termites" en cours de cycle de certification

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques

Rappel sur les caractéristiques d'un bâtiment liés à la problématique des termites

- Les différentes structures des principaux systèmes constructifs
- La terminologie technique tous corps d'état
- La terminologie juridique du bâtiment en rapport

Rappel sur la biologie des termites

- La biologie des termites présents sur le territoire
- Les modes d'infestation des termites et leurs conséquences

Rappel sur les pathologies du bâtiment dues à la présence de termites

- Les classes de risques
- La longévité du bois
- Les critères de durabilité

Les textes réglementaires

- Les textes réglementaires du diagnostic termites
- Le code de la construction
- La carte de France des arrêtés

Rappel sur le bois et les matériaux dérivés

- Ses agents de dégradation biologique
- Sa durabilité naturel et conférée
- Ses applications en construction

Les moyens de lutte contre les termites

- Les différentes méthodes préventives et curatives

La réalisation d'un diagnostic de présence de termites

- Analyse de risque lié à l'exercice de son activité
- Préparation de la mission
- Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission de diagnostic termites

Méthodes pédagogiques

Le module E-Learning adopte une démarche pédagogique déductive, combinant des séquences transmissives et démonstratives, suivies d'exercices progressifs favorisant l'apprentissage.

Chaque leçon se conclut par un questionnaire de reformulation, accessible en version renouvelable. Le parcours se termine par une auto-évaluation scorée, également renouvelable, conçue pour préparer efficacement l'Apprenant à l'évaluation sommative finale des acquis.

Version : DT110E-20241124

■ Modalités de suivi

Le module E-learning est hébergé sur une plateforme dédiée et reste accessible à l'Apprenant pendant 30 jours à compter de l'envoi du mail contenant ses identifiants d'accès personnels (login et mot de passe).

> Accompagnement de l'Apprenant

En cas de difficulté, l'Apprenant peut contacter un Référent via la messagerie privée de la plateforme E-Learning, qui s'engage à lui fournir une réponse sous un délai de 48 heures. Les échanges avec les Référents pédagogique et

> Prérequis d'environnement informatique

L'Apprenant doit être équipé d'un ordinateur ou d'une tablette avec carte son, lecteur multimédia et un accès Internet, accessible depuis un navigateur web récent.

■ Moyens pédagogiques

Les séquences E-Learning sont enrichies par des supports visuels tels que des schémas animés et des vidéos illustrant des situations professionnelles concrètes.

Un ensemble de documents complémentaires à l'apprentissage est téléchargeable sur la plate-forme E-Learning.

■ Qualification Intervenant(e)s

Le Référent de la formation E-Learning est gestionnaire de la plateforme.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Une évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation E-Learning à partir de questions aléatoires à choix multiples basées sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

La formation est sanctionnée par un Certificat de réalisation.

Espace privé en ligne

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Télécharger leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com